

Editorial

La loi du 20 juillet 2011 est l'événement le plus porteur de progrès de mes six années de présidence du Cisme. Elaborée par les pouvoirs publics à partir de la transcription de la directive européenne de 1989, des travaux des partenaires sociaux et, osons le dire, des solutions mises au point et expérimentées préalablement par beaucoup de SSTI, elle innove.

La mise en œuvre des projets de Services et de la contractualisation que cette loi a instituée, ouvre une nouvelle perspective d'évolutions positives à partir d'une gouvernance renouvelée respectant le rôle des employeurs pour les responsabilités juridiques et financières qui leur incombent.

Cependant, la réglementation demeure pour partie en décalage avec la profonde évolution du marché du travail ainsi qu'avec les missions redéfinies et confiées par la loi aux SSTI. La réflexion des parties prenantes doit donc se poursuivre autour d'une préparation "partagée" incluant les acteurs de terrain et prenant en compte des études capacitaires notamment en cas de désertification médicale, d'une redéfinition des visites d'embauche et de leur suivi, de la révision des conditions d'exercice des collaborateurs médecins, d'une harmonisation des politiques d'agrément et de souplesses organisationnelles nouvelles adaptées aux priorités de la prévention, dont celle de la pénibilité et plus largement à celle du maintien en emploi.

Les orientations fixées par le Ministre, sont, à ce stade, encourageantes. S'y trouve inclus le lancement d'un groupe de travail sur les instances de la santé au travail du niveau national et du niveau régional où nous revendiquons une représentativité. Dans ce cadre, mon action comme Président de SSTI et au sein du Conseil d'administration du Cisme auprès du Président Serge Lesimple se poursuivra avec la même implication.

Votre dynamisme et celui de notre profession, le professionnalisme que nous avons développé ensemble, sont les meilleurs atouts de cette nouvelle étape.

Jacques Texier

Election du nouveau président du Cisme

Le Conseil d'Administration élit M. Serge Lesimple, pour prendre la suite du président Jacques Texier

Au terme du second mandat, non renouvelable, du président Jacques Texier, le Conseil d'Administration du Cisme s'est réuni ce 18 septembre 2013 pour élire son successeur.

C'est à l'unanimité que le Conseil a porté son choix sur M. Serge Lesimple, président du Service Anancy Santé au Travail, mais aussi du réseau des Services Interentreprises de Rhône-Alpes (PARSAT).

Le Service d'Anancy a la particularité de gérer parallèlement le Service Départemental du Bâtiment de Haute-Savoie, une association de Services découlant des anciennes fonctions de M. Lesimple, qui a occupé le siège de président de la Fédération BTP de ce département. de 1998 à 2001.

Outre cette présence depuis plus de vingt ans en SSTI, le parcours de M. Lesimple est également celui d'un chef d'entreprise, une position exercée à la tête d'une structure de plus de 200 salariés (l'entreprise BTP COFRATHERM / IDEX Energie Alpes), et dénote d'une forte présence et implication au sein de nombreuses organisations. Il a ainsi occupé, entre autres, les fonctions d'administrateur au Medef Haute-Savoie, de trésorier de la Chambre de commerce et de l'Industrie (également en Haute-Savoie) ou encore de président du CDJ (Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise) d'Anancy.

Au lendemain de son élection, M. Lesimple a tenu, lors de la Commission d'étude du 19 septembre, à remercier le Conseil et surtout le président Jacques Texier, exprimant sa volonté d'avancer dans la continuité du travail de ce dernier. ■



Le Président Serge Lesimple, successeur de M. Jacques Texier.

ACTUALITÉ PROFESSIONNELLE

- » **Risques professionnels en entreprise**
Page 2. Les résultats de l'enquête SUMER 2010 : restitution du colloque du 19 septembre 2013.
- » **Circulaire DGT n° 13 - Collaborateur médecin**
Page 3. Le Cisme forme un recours en Conseil d'Etat.

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

- » **Accord du 20 juin portant révision partielle de la CCN**
Page 4. Première intervention du Cisme en région afin d'accompagner la mise en œuvre de l'accord précité.

ACTUALITÉ RH

- Page 5. Commission RH : Composition et missions.

MÉDICO-TECHNIQUE

- » **Le logiciel Colibrisk**
Page 6. Un outil informatique de repérage des agents chimiques dangereux.
- » **EUROGIP**
Page 7. La formation à la Santé et à la Sécurité au travail dans quatre pays européens.
- » **Prévention du risque chimique et fiches de données de sécurité**
Page 8. Le projet base de données substances de Pôle Santé Travail.
- » **Risques psycho-sociaux**
Page 9. Un nouvel outil d'aide à l'évaluation des RPS dans les petites structures du secteur sanitaire et social.

JURIDIQUE

- » **Licenciement**
Page 12. Fixation d'un barème forfaitaire en cas de conciliation devant les conseils de prud'hommes.
- » **Obligation au secret professionnel du personnel des SSTI**
Page 14. Partage d'informations entre professionnels de santé.
- » **Accorder des formations à ses salariés**
Page 15. Option ou devoir de l'employeur ?



N'oubliez pas !

22 ET 23 OCTOBRE 2013
CISME - 50^{ÈMES} JOURNÉES
SANTÉ-TRAVAIL
Grand Hôtel - Paris